



# Compte-Rendu du Conseil Municipal

Réuni le Mardi 20 Mars 2012 à 20h30

**Président de séance :** M. Michel JOUBERT

**Étaient présents :** Mmes et MM. Franck THEIL, Michel JOUBERT, Marie-Claude MALAVAL, Claudine CURTET, Bernard VIALATTE, Jean PINQUIE, Martine LAURANS, Gisèle MAURIES, Didier NEVEU, Céline BONAL, Pierre BERTHOMIEU, Laurence CONSTANS, René MOMMEJAC, Jean-Claude SIMON, Maria-Fatima RUAUD, Michel SYLVESTRE, Sylvie DE LA CRUZ, Angelo PARRA, Raymond ESTIBALS.

**Absents représentés :** Mmes et MM. Jacqueline ROY représentée par Claudine CURTET, Jacqueline HALGAND représentée par Michel JOUBERT, Didier RUSCASSIE représenté par Marie-Claude MALAVAL, Luc JUBERT représenté par Jean PINQUIE, Michelle POIRRIER représentée par Raymond ESTIBALS.

**Absents :** Mmes Pascale THEPAULT, Marie-Christine MAGNE.

**Secrétaire de séance :** Mme Maria-Fatima RUAUD.

## FINANCES LOCALES

### COMPTES ADMINISTRATIFS 2011 DES BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNE

- 1. OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT -2011

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances,  
Après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. JOUBERT, et après en avoir délibéré,

1. **APPROUVE** le Compte administratif lequel peut se résumer ainsi

Libellé	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
Résultats reportés		453 198 € 92		163 983 € 65	
Opérations de l'exercice	97 605 € 18	292 096 € 88		297 664 € 38	422 346 € 72
Totaux	97 605 € 18	745 295 € 80		461 648 € 03	422 346 € 72
Résultat de clôture par section		<b>647 690 € 62</b>		<b>39 301 € 31</b>	

Besoin de financement d'Investissement	<b>39 301 € 31</b>
Restes à réaliser en dépenses	188 520 € 88
Restes à réaliser en recettes	18 870 € 00

<b>Besoin de financement total</b>	<b>208 952 € 19</b>
<b>Rappel excédent de fonctionnement</b>	<b>+ 647 690 € 62</b>
<b>Résultat de clôture avec RAR</b>	<b>+ 438 738 € 43</b>

2. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser

<b>RESTES A REALISER - DEPENSES</b>			
	21 562	Service d'assainissement- Bande presse	53 767 € 72
<b>9004</b>	2315	Assainissement Croix David et Av. de Belgique	122 134 € 45
<b>9006</b>	2315	Assainissement Carré Médicis	5 246 € 14
<b>9018</b>	2315	Déversoir Bassin d'Orage	4 288 € 89
<b>9025</b>	2315	Travaux d'assainissement	3 083 € 68
		<b>Total</b>	<b>188 520 € 88</b>

<b>RESTES A REALISER - RECETTES</b>			
	1318	Subvention d'équipement (DGE)	18 870 € 00
		<b>Total</b>	<b>18 870 € 00</b>

3. **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**M. THEIL se retire avant le vote de l'affaire**

**Vote :**

**18 Pour :** Mmes et MM., Michel JOUBERT (Jacqueline HALGAND), Marie-Claude MALAVAL (Didier RUSCASSIE), Claudine CURTET (Jacqueline ROY), Bernard VIALATTE, Jean PINQUIE (Luc JUBERT), Martine LAURANS, Gisèle MAURIES, Didier NEVEU, Céline BONAL, Pierre BERTHOMIEU, Laurence CONSTANS, René MOMMEJAC, Jean-Claude SIMON, Sylvie DE LA CRUZ,

**1 Contre :** Mme Michelle POIRRIER via la procuration donnée à M. Raymond ESTIBALS.

**4 Abstentions :** Mmes et MM. Maria-Fatima RUAUD, Michel SYLVESTRE, Angelo PARRA, Raymond ESTIBALS.

M. THEIL précise qu'une publicité sera réalisée à des fins de vente du dernier lot du lotissement communal. En l'absence de vente, il ajoute qu'il sera transformé en espace public.

▪ **2. OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU CINEMA -2011**

*Vu*, l'avis favorable de la Commission des Finances,  
Après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. JOUBERT, et après en avoir délibéré,

1 **APPROUVE** le Compte administratif lequel peut se résumer ainsi

Libellé	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
Résultats reportés				62 873 € 48	
Opérations de l'exercice	143 582 € 29	174 580 € 17		115 721 € 45	34 574 € 19
<b>Totaux</b>	143 582 € 29	174 580 € 17		178 594 € 93	34 574 € 19
Résultat de clôture par section		<b>30 997 € 88</b>		<b>144 020 € 74</b>	

<b>Besoin de financement d'Investissement</b>	<b>144 020 € 74</b>	
<b>Restes à réaliser en dépenses d'Investissement</b>	Néant	
<b>Restes à réaliser en recettes d'Investissement</b>	<b>72 415 € 00</b>	
<b>Besoin de financement</b>	71 605 € 74	
<b>Rappel excédent de fonctionnement</b>	<b>30 997 € 88</b>	
<b>Résultat de clôture avec RAR</b>	<b>- 40 607 € 86</b>	

2. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser suivants :

<i>RESTES A REALISER – DEPENSES</i>		
Opérations	Libellé de l'opération	Montant
	NEANT	
	<b>TOTAUX</b>	<b>NEANT</b>

<i>RESTES A REALISER – DEPENSES</i>		
Chapitre	Libellé de l'opération	Montant
13 Compte 1311	Subventions d'équipement d'Etat et établissement nationaux	58 962 € 00
13 Compte 1312	Subventions d'équipement région	13 453 € 00
	<b>TOTAUX</b>	<b>72 415 € 00</b>

2. **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**M. THEIL** se retire avant le vote de l'affaire

**Vote :**

**18 Pour** : Mmes et MM. Michel JOUBERT (Jacqueline HALGAND), Marie-Claude MALAVAL (Didier RUSCASSIE), Claudine CURTET (Jacqueline ROY), Bernard VIALATTE, Jean PINQUIE (Luc JUBERT), Martine LAURANS, Gisèle MAURIES, Didier NEVEU, Céline BONAL, Pierre BERTHOMIEU, Laurence CONSTANS, René MOMMEJAC, Jean-Claude SIMON, Sylvie DE LA CRUZ,

**1 Contre** : Mme Michelle POIRRIER via la procuration donnée à M. Raymond ESTIBALS.

**4 Abstentions** : Mmes et MM. Maria-Fatima RUAUD, Michel SYLVESTRE, Angelo PARRA, Raymond ESTIBALS.

▪ **3. OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT -2011**

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances,

Après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal, oui l'exposé de M. JOUBERT, et après en avoir délibéré,

1 **APPROUVE** le compte administratif lequel peut se résumer ainsi

Libellé	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
Résultats reportés	2 070 € 31			11 187 € 00	
Opérations de l'exercice	390 €00	646 € 07		0 €	0 €
Totaux	2 460 € 31	646 € 07		11 187 € 00	0 € 00
Résultat de clôture par section	1 814 € 24			<b>11 187 € 00</b>	

<b>Besoin de financement d'Investissement</b>	<b>11 187 € 00</b>
<b>Reste à réaliser</b>	Néant
<b>Besoin de financement total</b>	<b>11 187 € 00</b>
<b>Rappel déficit de fonctionnement</b>	<b>1 814 € 24</b>
<b>Résultat de clôture avec RAR</b>	<b>-13 001 € 24</b>

2. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser -  
**NEANT**

4. **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**M. THEIL se retire avant le vote de l'affaire**

**Vote :**

**18Pour** : Mmes et MM. Michel JOUBERT (Jacqueline HALGAND), Marie-Claude MALAVAL (Didier RUSCASSIE), Claudine CURTET (Jacqueline ROY), Bernard VIALATTE, Jean PINQUIE (Luc JUBERT), Martine LAURANS, Gisèle MAURIES, Didier NEVEU, Céline BONAL, Pierre BERTHOMIEU, Laurence CONSTANS, René MOMMEJAC, Jean-Claude SIMON, Sylvie DE LA CRUZ,

**1 Contre** : Mme Michelle POIRRIER via la procuration donnée à M. Raymond ESTIBALS.

**4 Abstentions** : Mmes et MM. Maria-Fatima RUAUD, Michel SYLVESTRE, Angelo PARRA, Raymond ESTIBALS.

▪ **4.OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) -2011**

*Vu*, l'avis favorable de la Commission des Finances,  
Après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. JOUBERT, et après en avoir délibéré,

1 **APPROUVE** le Compte administratif lequel peut se résumer ainsi

Libellé	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
Résultats reportés		4 383 € 19			783 € 38
Opérations de l'exercice	7 502 € 22	5 808 € 00		0, 00	0, 00
Totaux	7 502 € 22	10 191 € 19		0, 00	783 € 38
Résultat de clôture par section		<b>2 688 € 97</b>			<b>783 € 38</b>

Capacité de financement d'Investissement	<b>783 € 38</b>
Reste à réaliser	Néant
Rappel excédent de fonctionnement	<b>2 688 € 97</b>
Résultat de clôture avec RAR	<b>3 472 € 35</b>

2. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser- Néant

3. **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**M. THEIL se retire avant le vote de l'affaire**

**Vote :**

**18 Pour** : Mmes et MM. Michel JOUBERT (Jacqueline HALGAND), Marie-Claude MALAVAL (Didier RUSCASSIE), Claudine CURTET (Jacqueline ROY), Bernard VIALATTE, Jean PINQUIE (Luc JUBERT), Martine LAURANS, Gisèle MAURIES, Didier NEVEU, Céline BONAL, Pierre BERTHOMIEU, Laurence CONSTANS, René MOMMEJAC, Jean-Claude SIMON, Sylvie DE LA CRUZ,

**1 Contre** : Mme Michelle POIRRIER via la procuration donnée à M. Raymond ESTIBALS.

**4 Abstentions** : Mmes et MM. Maria-Fatima RUAUD, Michel SYLVESTRE, Angelo PARRA, Raymond ESTIBALS.

**COMPTES DE GESTION DES BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNE**

▪ **5. OBJET : COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT -2011**

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011,
- 2 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

*Vu*, l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. THEIL, et après en avoir délibéré,

- **DECLARE** que le Compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2011, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve concernant les écritures afférentes à cet exercice.

**Vote :**

**19 Pour** : Mmes et MM. Franck THEIL, Michel JOUBERT (Jacqueline HALGAND), Marie-Claude MALAVAL (Didier RUSCASSIE), Claudine CURTET (Jacqueline ROY), Bernard VIALATTE, Jean PINQUIE (Luc JUBERT), Martine LAURANS, Gisèle MAURIES, Didier NEVEU, Céline BONAL, Pierre BERTHOMIEU, Laurence CONSTANS, René MOMMEJAC, Jean-Claude SIMON, Sylvie DE LA CRUZ,

**1 Contre** : Mme Michelle POIRRIER via la procuration donnée à M. Raymond ESTIBALS.

**4 Abstentions** : Mmes et MM. Maria-Fatima RUAUD, Michel SYLVESTRE, Angelo PARRA, Raymond ESTIBALS.

▪ <b>6. OBJET : COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU CINEMA -2011</b>
--

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011,
- 2 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

*Vu*, l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. THEIL, et après en avoir délibéré,

- **DECLARE** que le Compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2011, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve concernant les écritures afférentes à cet exercice.

**Vote :**

**19 Pour** : Mmes et MM. Franck THEIL, Michel JOUBERT (Jacqueline HALGAND), Marie-Claude MALAVAL (Didier RUSCASSIE), Claudine CURTET (Jacqueline ROY), Bernard VIALATTE, Jean PINQUIE (Luc JUBERT), Martine LAURANS, Gisèle MAURIES, Didier NEVEU, Céline BONAL, Pierre BERTHOMIEU, Laurence CONSTANS, René MOMMEJAC, Jean-Claude SIMON, Sylvie DE LA CRUZ,

**1 Contre** : Mme Michelle POIRRIER via la procuration donnée à M. Raymond ESTIBALS.

**4 Abstentions** : Mmes et MM. Maria-Fatima RUAUD, Michel SYLVESTRE, Angelo PARRA, Raymond ESTIBALS.

▪ <b>7. OBJET : COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT -2011</b>
---

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011,
- 2 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

*Vu*, l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. THEIL, et après en avoir délibéré,

- **DECLARE** que le Compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2011, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve concernant les écritures afférentes à cet exercice.

**Vote :**

**19 Pour** : Mmes et MM. Franck THEIL, Michel JOUBERT (Jacqueline HALGAND), Marie-Claude MALAVAL (Didier RUSCASSIE), Claudine CURTET (Jacqueline ROY), Bernard VIALATTE, Jean PINQUIE (Luc JUBERT), Martine LAURANS, Gisèle MAURIES, Didier NEVEU, Céline BONAL, Pierre BERTHOMIEU, Laurence CONSTANS, René MOMMEJAC, Jean-Claude SIMON, Sylvie DE LA CRUZ,

**1 Contre** : Mme Michelle POIRRIER via la procuration donnée à M. Raymond ESTIBALS.

**4 Abstentions** : Mmes et MM. Maria-Fatima RUAUD, Michel SYLVESTRE, Angelo PARRA, Raymond ESTIBALS.

<b>8. OBJET : COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) -2011</b>
---

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011,
- 2 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

*Vu*, l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. THEIL, et après en avoir délibéré,

- **DECLARE** que le Compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2011, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve concernant les écritures afférentes à cet exercice.

**Vote :**

**19 Pour** : Mmes et MM. Franck THEIL, Michel JOUBERT (Jacqueline HALGAND), Marie-Claude MALAVAL (Didier RUSCASSIE), Claudine CURTET (Jacqueline ROY), Bernard VIALATTE, Jean PINQUIE (Luc JUBERT), Martine LAURANS, Gisèle MAURIES, Didier NEVEU, Céline BONAL, Pierre BERTHOMIEU, Laurence CONSTANS, René MOMMEJAC, Jean-Claude SIMON, Sylvie DE LA CRUZ,

**1 Contre** : Mme Michelle POIRRIER via la procuration donnée à M. Raymond ESTIBALS.

**4 Abstentions** : Mmes et MM. Maria-Fatima RUAUD, Michel SYLVESTRE, Angelo PARRA, Raymond ESTIBALS.

<i>Les comptes de gestion des budgets annexes sont disponibles au secrétariat de la commune aux heures d'ouverture.</i>
---

<b><u>09.OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2011- BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT</u></b>
--

Après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2011,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants présentés ci-dessous

Section de Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	292 096 € 88
Dépenses de fonctionnement	97 605 € 18
Résultat de l'exercice 2011	194 491 € 70

Résultat reporté 2010	453 198 € 92
<b>Résultat cumulé 2011</b>	<b>647 690 € 62</b>

<b>Section d'Investissement</b>	
Recettes d'investissement	422 346 € 72
Dépenses d'investissement	297 664 € 38
Résultat de l'exercice 2011	124 682 € 34
Résultat reporté 2010	- 163 983 € 65
<b>Résultat cumulé 2011</b>	<b>- 39 301 € 31</b>
<b>Restes à réaliser :</b>	
RAR en recettes d'investissement	18 870 € 00
RAR en dépenses d'investissement	188 520 € 88
<b>Solde des RAR</b>	<b>- 169 650 € 88</b>
<b>Besoin de financement de la section d'investissement (crédit du cpte 1068)</b>	<b>- 208 952 € 19</b>

**Affectation du résultat 2011 :**

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances,

**Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. THEIL, et après en avoir délibéré,**

- **AFFECTE le résultat cumulé de la section de fonctionnement (soit 647 690 € 62) comme suit :**

Couverture obligatoire du besoin de financement	208 952 € 19
Montant total à inscrire au compte 1068	208 952 € 19
Résultat de fonctionnement reporté	438 738 € 43

**Transcription au Budget 2012 :**

Report du résultat d'investissement	Dépense au 001	39 301 € 31
Couverture du besoin de financement	Recette au 1068	208 952 € 19
Report à nouveau du résultat de fonctionnement	Recette au 002	438 738 € 43



**Vote :**

**19 Pour** : Mmes et MM. Franck THEIL, Michel JOUBERT (Jacqueline HALGAND), Marie-Claude MALAVAL (Didier RUSCASSIE), Claudine CURTET (Jacqueline ROY), Bernard VIALATTE, Jean PINQUIE (Luc JUBERT), Martine LAURANS, Gisèle MAURIES, Didier NEVEU, Céline BONAL, Pierre BERTHOMIEU, Laurence CONSTANS, René MOMMEJAC, Jean-Claude SIMON, Sylvie DE LA CRUZ,

**1 Contre** : Mme Michelle POIRRIER via la procuration donnée à M. Raymond ESTIBALS.

**4 Abstentions** : Mmes et MM. Maria-Fatima RUAUD, Michel SYLVESTRE, Angelo PARRA, Raymond ESTIBALS.

**10. OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2011- BUDGET ANNEXE DU CINEMA**

Après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2011,  
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,  
Considérant les éléments suivants présentés ci-dessous,

<b>Section de Fonctionnement</b>	
Recettes de fonctionnement	174 580 € 77
Dépenses de fonctionnement	143 582 € 29
Résultat de l'exercice 2011	30 998 € 48
Résultat reporté 2010	0€ 00
<b>Résultat cumulé 2011</b>	<b>30 998 € 48</b>

<b>Section d'Investissement</b>	
Recettes d'investissement 2011	34 574 € 19
Dépenses d'investissement 2011	115 721 € 45
Résultat de l'exercice 2011	- 81 147 € 26
Résultat reporté 2010	- 62 873 € 48
<b>Résultat cumulé 2011</b>	<b>- 144 020 € 74</b>
<b>Restes à réaliser :</b>	
RAR en recettes d'investissement	+ 72 415 € 00
RAR en dépenses d'investissement	Néant
<b>Solde des RAR</b>	<b>+ 72 415 € 00</b>
<b>Besoin de financement de la section d'investissement (crédit du cpte 1068)</b>	<b>71 605 € 74</b>

### Affectation du résultat 2011 :

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances,

**Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. THEIL, et après en avoir délibéré,**

- **AFFECTE le résultat cumulé de la section de fonctionnement (soit 30 998 € 48) comme suit :**

Couverture obligatoire du besoin de financement- crédit du compte 1068	<b>30 998 € 48</b>
Résultat de fonctionnement reporté	0 € 00

### Transcription au Budget 2012 :

Report du résultat d'investissement	Dépense au 001	144 020 € 74
Couverture du besoin de financement	Recette au 1068	30 998 € 48
Report à nouveau du résultat de fonctionnement	Recette au 002	0 € 00

#### Vote :

**19 Pour :** Mmes et MM. Franck THEIL, Michel JOUBERT (Jacqueline HALGAND), Marie-Claude MALAVAL (Didier RUSCASSIE), Claudine CURTET (Jacqueline ROY), Bernard VIALATTE, Jean PINQUIE (Luc JUBERT), Martine LAURANS, Gisèle MAURIES, Didier NEVEU, Céline BONAL, Pierre BERTHOMIEU, Laurence CONSTANS, René MOMMEJAC, Jean-Claude SIMON, Sylvie DE LA CRUZ,

**1 Contre :** Mme Michelle POIRRIER via la procuration donnée à M. Raymond ESTIBALS.

**4 Abstentions :** Mmes et MM. Maria-Fatima RUAUD, Michel SYLVESTRE, Angelo PARRA, Raymond ESTIBALS.

### VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2012

#### ▪ **11. Objet : BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT -2012**

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le Budget Primitif- Budget annexe Eau et Assainissement de l'exercice 2012 dressé par M. le Maire.

Vu, l'avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. THEIL, et après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le budget primitif 2012 du budget annexe eau et assainissement lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT EN €		INVESTISSEMENT EN €	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		438 738 € 43	39 301 € 31	
Reste à réaliser			188 520 € 88	18 870 € 00
Affectation				208 952 € 19
Prévision de l'exercice	722 753 € 43	284 015 € 00	445 498 € 00	445 498 € 00
<b>Totaux</b>	<b>722 753 € 43</b>	<b>722 753 € 43</b>	<b>673 320 € 19</b>	<b>673 320 € 19</b>

Le budget annexe est voté par chapitre en Section de fonctionnement et par opération et chapitres en Section d'Investissement.

**Vote :**

**19 Pour** : Mmes et MM. Franck THEIL, Michel JOUBERT (Jacqueline HALGAND), Marie-Claude MALAVAL (Didier RUSCASSIE), Claudine CURTET (Jacqueline ROY), Bernard VIALATTE, Jean PINQUIE (Luc JUBERT), Martine LAURANS, Gisèle MAURIES, Didier NEVEU, Céline BONAL, Pierre BERTHOMIEU, Laurence CONSTANS, René MOMMEJAC, Jean-Claude SIMON, Sylvie DE LA CRUZ,

**1 Contre** : Mme Michelle POIRRIER via la procuration donnée à M. Raymond ESTIBALS.

**4 Abstentions** : Mmes et MM. Maria-Fatima RUAUD, Michel SYLVESTRE, Angelo PARRA, Raymond ESTIBALS.

<p>▪ <b>12. <u>Objet</u> VOTE D'UNE SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE AU BUDGET ANNEXE DU CINEMA 2012</b></p>
--

M. THEIL rappelle que l'article L. 2221-5 du CGCT dispose par ailleurs que l'ensemble des règles de la comptabilité communale est applicable aux régies SPIC sous réserve des dispositions spécifiques prévues par décrets en Conseil d'Etat mentionnés aux articles L2221-10 (régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière) et à l'article L2221-14 (régie dotée de la seule autonomie financière).

Les collectivités gérant un SPIC sont tenues, à la lecture combinée de ces dispositions, d'appliquer l'instruction budgétaire et comptable M4 et ses plans de comptes dérivés.

Selon les articles R2221-38 et R2221-72 du CGCT, l'équilibre financier de la régie est assuré dans les conditions prévues par les articles L2224-1, L2224-2 et L2224-4 du CGCT. Le financement d'un SPIC est en principe assuré par les redevances des usagers (article L2224-1). Toutefois, l'article L2224-2 prévoit plusieurs dérogations à ce strict principe de l'équilibre. Par délibération motivée, le conseil municipal peut décider une prise en charge des dépenses du service public à caractère industriel et commercial dans son budget général :

- si des exigences conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;
- si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
- si lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Ces conditions sont remplies en ce qui concerne le fonctionnement du budget annexe du cinéma l'Atelier de Gramat : réalisation d'investissements importants au cinéma avec l'opération numérique et la 3D ; l'absence de soutien de la commune aurait un effet trop conséquent sur le prix du cinéma permettant l'accès à la culture cinématographique en milieu rural.

Dès lors, considérant l'ensemble de ces dispositions,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil municipal, oui l'exposé de M. THEIL, et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le versement d'une subvention du budget principal de la commune au budget annexe du cinéma pour un montant de 40 607 € 26.

**Vote :**

**20 Pour** : Mmes et MM. Franck THEIL, Michel JOUBERT (Jacqueline HALGAND), Marie-Claude MALAVAL (Didier RUSCASSIE), Claudine CURTET (Jacqueline ROY), Bernard VIALATTE, Jean PINQUIE (Luc JUBERT), Martine LAURANS, Gisèle MAURIES, Didier NEVEU, Céline BONAL, Pierre BERTHOMIEU, Laurence CONSTANS, René MOMMEJAC, Jean-Claude SIMON, Sylvie DE LA CRUZ, Michel SYLVESTRE.

**1 Contre** : Mme Michelle POIRRIER via la procuration donnée à M. Raymond ESTIBALS.

**3 Abstentions** : Mmes et MM. Maria-Fatima RUAUD, Angelo PARRA, Raymond ESTIBALS.

<p>▪ <b>13. <u>Objet</u> VOTE BUDGET ANNEXE CINEMA – 2012</b></p>
---

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le Budget Primitif- Budget annexe du Cinéma de l'exercice 2012 dressé par M. le Maire,

Vu, l'avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. THEIL, et après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le budget primitif 2012 du budget Cinéma lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT EN €		INVESTISSEMENT EN €	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés			144 020 € 74	
Reste à réaliser				72 415 € 00
Affectation				30 998 € 48
Prévision de l'exercice	213 772 € 00	213 772 € 00	30 335 € 26	70 942 € 52
<b>Totaux</b>	<b>213 772 € 00</b>	<b>213 772 € 00</b>	<b>174 356 € 00</b>	<b>174 356 € 00</b>

Le budget annexe est voté par chapitre en Section de fonctionnement et par opération et chapitres en Section d'Investissement.

**Vote :**

**19 Pour** : Mmes et MM. Franck THEIL, Michel JOUBERT (Jacqueline HALGAND), Marie-Claude MALAVAL (Didier RUSCASSIE), Claudine CURTET (Jacqueline ROY), Bernard VIALATTE, Jean PINQUIE (Luc JUBERT), Martine LAURANS, Gisèle MAURIES, Didier NEVEU, Céline BONAL, Pierre BERTHOMIEU, Laurence CONSTANS, René MOMMEJAC, Jean-Claude SIMON, Sylvie DE LA CRUZ,

**1 Contre** : Mme Michelle POIRRIER via la procuration donnée à M. Raymond ESTIBALS.

**4 Abstentions** : Mmes et MM. Maria-Fatima RUAUD, Michel SYLVESTRE, Angelo PARRA, Raymond ESTIBALS.

▪ **14. Objet : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT -2012**

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le Budget Primitif- Budget annexe Lotissement de l'exercice 2012 dressé par M. le Maire,

Vu, l'avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. THEIL, et après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le budget primitif 2012 du budget annexe Lotissement lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT EN €		INVESTISSEMENT EN €	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	1 814 € 24		11 187 € 00	
Reste à réaliser				
Affectation				
Prévision de l'exercice	11 189 € 00	13 003 € 24		11 187 € 00
<b>Totaux</b>	<b>13 003 € 24</b>	<b>13 003 € 24</b>	<b>11 187 € 00</b>	<b>11 187 € 00</b>

Le budget annexe est voté par chapitre en Section de fonctionnement et par opération et chapitres en Section d'Investissement.

**Vote :**

**19 Pour** : Mmes et MM. Franck THEIL, Michel JOUBERT (Jacqueline HALGAND), Marie-Claude MALAVAL (Didier RUSCASSIE), Claudine CURTET (Jacqueline ROY), Bernard VIALATTE, Jean PINQUIE (Luc JUBERT), Martine LAURANS, Gisèle MAURIES, Didier NEVEU, Céline BONAL, Pierre BERTHOMIEU, Laurence CONSTANS, René MOMMEJAC, Jean-Claude SIMON, Sylvie DE LA CRUZ,

**1 Contre** : Mme Michelle POIRRIER via la procuration donnée à M. Raymond ESTIBALS.

**4 Abstentions** : Mmes et MM. Maria-Fatima RUAUD, Michel SYLVESTRE, Angelo PARRA, Raymond ESTIBALS.

▪ **15. Objet VOTE BUDGET ANNEXE SPANC-2012**

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le Budget Primitif- Budget annexe SPANC de l'exercice 2012 dressé par M. le Maire.

Vu, l'avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. THEIL, et après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le budget primitif 2012 du budget SPANC lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT EN €		INVESTISSEMENT EN €	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		2 688 € 97		783 € 38
Reste à réaliser				
Affectation				
Prévision de l'exercice	11 746 € 19	9 058 € 00	2 720 € 00	1 936, 62
<b>Totaux</b>	<b>11 746 € 97</b>	<b>11 746 € 97</b>	<b>2 720 € 00</b>	<b>2 720 € 00</b>

Le budget annexe est voté par chapitre en Section de fonctionnement et par opération et chapitres en Section d'Investissement.

**Vote :**

**19 Pour** : Mmes et MM. Franck THEIL, Michel JOUBERT (Jacqueline HALGAND), Marie-Claude MALAVAL (Didier RUSCASSIE), Claudine CURTET (Jacqueline ROY), Bernard VIALATTE, Jean PINQUIE (Luc JUBERT), Martine LAURANS, Gisèle MAURIES, Didier NEVEU, Céline BONAL, Pierre BERTHOMIEU, Laurence CONSTANS, René MOMMEJAC, Jean-Claude SIMON, Sylvie DE LA CRUZ,

**1 Contre** : Mme Michelle POIRRIER via la procuration donnée à M. Raymond ESTIBALS.

**4 Abstentions** : Mmes et MM. Maria-Fatima RUAUD, Michel SYLVESTRE, Angelo PARRA, Raymond ESTIBALS.

## 16. OBJET : FISCALITE LOCALE- VOTE DU TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'ANNEE 2012

Le budget principal de la commune 2012 a été voté le 6 mars 2012. Les bases d'imposition sont parvenues à la commune et il est proposé, comme indiqué dans le budget primitif de maintenir les taux d'imposition.

Vu, l'avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. THEIL, et après en avoir délibéré,

**ADOPTE** les taux communaux de l'année 2012 comme suit :

DESIGNATION DES TAXES	BASE D'IMPOSITION Prévisionnelle 2012	Taux de référence 2012	TAUX FIXE PROPOSE AU VOTE 2012	PRODUIT CORRESPONDANT en €
Taxe d'habitation	4 991 000	11,64	11,64	580 952
Taxe Foncière (Bâti)	4 719 000	16,24	16,24	766 366
Taxe Foncière (non Bâti)	34 700	119,30	119,30	41 397
Cotisation foncière des entreprises	1 070 000	18,81	18,81	201 267
<b>Total</b>				<b>1 589 982 €</b>

### Vote :

**20 Pour** : Mmes et MM. Franck THEIL, Michel JOUBERT (Jacqueline HALGAND), Marie-Claude MALAVAL (Didier RUSCASSIE), Claudine CURTET (Jacqueline ROY), Bernard VIALATTE, Jean PINQUIE (Luc JUBERT), Martine LAURANS, Gisèle MAURIES, Didier NEVEU, Céline BONAL, Pierre BERTHOMIEU, Laurence CONSTANS, René MOMMEJAC, Jean-Claude SIMON, Sylvie DE LA CRUZ, Angelo PARRA.

**4 Abstentions** : Mmes et MM. Maria-Fatima RUAUD, Michel SYLVESTRE, Michelle POIRRIER, Raymond ESTIBALS.

M. JOUBERT souhaite connaître si les bases ont évolué.

M. THEIL précise que les bases ont évolué en raison de l'effet dynamique (revalorisation de 1,8 % voté par la loi de finances) auquel il faut ajouter l'effet mécanique.

## 17. OBJET : PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES 2012

**Vu**, le Compte Administratif 2011 de la Commune de GRAMAT

**Vu**, l'état des frais de fonctionnement annexé à la présente délibération,

**Vu**, l'avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. PINQUIE, et après en avoir délibéré,

- **FIXE** le montant de la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques à hauteur de 100% pour l'année 2012 comme suit :

\* 536 € 89 enfant pour le primaire

\* 1 143 € 47 par enfant pour les Maternelles

- **SOLLICITE** des Conseils Municipaux concernés une délibération par laquelle chaque assemblée s'engagera sur les mêmes chiffres,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention annexé à la présente délibération,

- et **CHARGE** le Maire d'assurer le recouvrement des sommes correspondantes.

### Vote :

**23 Pour** : Mmes et MM. Franck THEIL, Michel JOUBERT (Jacqueline HALGAND), Marie-Claude MALAVAL (Didier RUSCASSIE), Claudine CURTET (Jacqueline ROY), Bernard VIALATTE, Jean PINQUIE (Luc JUBERT), Martine LAURANS, Gisèle MAURIES, Didier NEVEU, Céline BONAL, Pierre BERTHOMIEU, Laurence CONSTANS, René MOMMEJAC, Jean-Claude SIMON, Sylvie DE LA CRUZ, Maria-Fatima RUAUD, Michel SYLVESTRE, Angelo PARRA, Raymond ESTIBALS.

**1 Abstention** : Mme Michelle POIRRIER.

**Pour mémoire, participation 2011 :**

- \* 584 €74 par enfant pour le primaire
- \* 1 103 € 94 par enfant pour les Maternelles

**Pour mémoire, participation 2010 :**

- \* 511,48 € par enfant pour le primaire
- \* 1 058€ 67 par enfant pour les Maternelles

**Pour mémoire, participation 2009 :**

- \* 631 € 18 par enfant pour le primaire
- \* 1 198 €88 par enfant pour les Maternelles

**18. OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ECOLE CLEMENT BROUQUI DANS LE CADRE D'UNE SORTIE PEDAGOGIQUE.**

M. PINQUIE rappelle qu'en 2011, le Conseil municipal de Gramat a délibéré favorablement pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle dans le cadre d'une sortie pédagogique organisée par l'école Clément Brouqui à hauteur de 945 € 00 (soit 45€/enfant pour 21 enfants gramatois). La sortie pédagogique avait lieu à Mézels.

Cette année, l'école Clément BROUQUI organise une nouvelle sortie pédagogique. 19 enfants gramatois participent à cette sortie. M. PINQUIE précise que le voyage aura lieu le 20,21 et 22 juin 2012 à Mézels. La participation de la commune diminue mais est justifiée par le fait que le coût diminue et les parents d'élèves participent. Ce montant correspond à ce qui a été sollicité à la collectivité.

*Vu*, l'avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. PINQUIE, et après en avoir délibéré, *à l'unanimité des voix* :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle à hauteur de 570 € 00 (soit 30 €/enfant)

**19. OBJET : DELIBERATION RELATIVE A LA DEMARCHE DE CREATION D'UN SYNDICAT REGROUPANT LE PAYS DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE, LE SYNDICAT TOURISTIQUE ET LE SYMAGE.**

M. VIALATTE expose que lors de la réunion du bureau du Pays de la Vallée de la Dordogne Lotoise qui a eu lieu le 6 février 2012, une orientation a été votée à l'unanimité concernant la démarche de création d'un syndicat regroupant le Pays de la Vallée de la Dordogne Lotoise, le Syndicat Touristique et le SYMAGE.

Dans cette éventualité, il paraît nécessaire que les différents participants aux trois entités concernées délibèrent sur cette orientation.

La commune de Gramat est membre du syndicat mixte touristique « Vallée de la Dordogne ».

*Vu*, l'avis favorable de la commission des Finances,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. VIALATTE, et après en avoir délibéré, *à l'unanimité des voix*,

- **APPROUVE** cette démarche consistant à regrouper le Pays de la Vallée de la Dordogne Lotoise, le Syndicat Touristique et le SYMAGE.

**PERSONNEL COMMUNAL**

**20. OBJET : DELIBERATION CREAT LE POSTE D'INGENIEUR TERRITORIAL A TEMPS COMPLET**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que considérant la réussite au concours externe de l'agent contractuel au concours d'ingénieur territorial et la nécessité d'avoir dans les effectifs de la commune un ingénieur, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'ingénieur Territorial d'une durée hebdomadaire de 35 heures/semaine, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.



- **Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- **Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- **Vu** le décret n°90-126 du 9 février 1990 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
- **Vu** le décret n°90-127 du 9 février 1990 portant échelonnement indiciaire applicable aux ingénieurs territoriaux,

**Vu** l'avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. THEIL, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des voix**

– **ACCEDE** à la proposition de Monsieur le Maire,

-**CREE** à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2012 un poste d'ingénieur (catégorie A), à raison de 35 heures hebdomadaires,

– **DIT** que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

– **COMPLETE** en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

– les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, sont inscrits au budget de la commune,

---

**Avenant au bail commercial « Grand Bleu »-Résidence de tourisme :**

M. THEIL expose aux conseillers municipaux qu'il a été saisi d'une demande de la société « Grand Bleu » qui gère actuellement la résidence de tourisme « *Les Ségalières* » à des fins de rédaction d'un avenant relatif à la répartition et la délimitation des frais d'entretien.

La proposition de M. le Maire était :

« le bailleur conservera à sa charge les dépenses de remise en état des unités d'hébergement ou des parties communes rendues nécessaires par la vétusté due à l'usure normale dans le cadre du maintien du classement (...). »

La société Grand Bleu pose désormais la rédaction suivante :

« *Le bailleur conservera à sa charge :*

- *Les dépenses de remise en état des unités d'hébergement ou des parties communes rendues nécessaires par la vétusté due à l'usure normale, hors cas de négligence ou de défaut d'entretien du preneur ou de sa clientèle dans le cadre de ses responsabilités en qualité de preneur.*
- *Les travaux définis à l'article 606 du Code Civil. »*

La mention relative au maintien du classement en 2 étoiles ne serait pas retenu par la société *Grand Bleu*.

M. PARRA demande si la société va solliciter la mise en place d'un nouveau classement.

M. THEIL répond que ce fait n'a pas été porté à sa connaissance si tel était le cas. Actuellement, la résidence est classée en 2 étoiles.

Mme CURTET ajoute que l'extérieur des unités d'hébergement est fatigué.

Il est proposé d'ajouter la formulation suivante : « Après une visite contradictoire et accord commun entre les deux parties ».

M. PARRA ajoute qu'il faut connaître les raisons pour lesquelles ils souhaitent un tel changement dans la rédaction du bail au risque de se voir imposer par la suite des travaux et avoir le risque que la société quitte ensuite les lieux pour une autre structure.

M. THEIL précise que ce sujet sera porté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

**Bureau de vote :**

M. THEIL précise les dates des élections et demande aux conseillers de faire part de leur préférence pour la tenue des bureaux de vote.



Elections présidentielles : 1<sup>er</sup> tour : 22 avril 2012      2<sup>nd</sup> tour : 6 mai 2012  
Elections législatives : 1<sup>er</sup> tour : 10 juin 2012      2<sup>nd</sup> tour : 17 juin 2012

### **Crèche parentale- Travaux :**

M. SYLVESTRE souhaite avoir des explications sur les évènements qui se sont déroulés dans le bâtiment de la crèche parentale et sur ce qui a été découvert brutalement.

M. THEIL répond que cela n'a pas été découvert brutalement. De nombreux bâtiments contiennent de l'amiante et que tant qu'il n'y a pas de poussière, on peut y habiter dedans sans conséquences.

Il y a eu un contrôle en 2005 avec des parties dégradées sur le dallage (Des trous ont été réalisés sur le dallage pour y fixer des meubles sur le sol)

M. THEIL lit aux conseillers les conclusions du rapport disposant :

« les conclusions ci-dessus rendent obligatoire :

- La mise en œuvre de travaux -> NON
- La surveillance du niveau d'empoussièrement de l'air -> NON
- Le contrôle périodique de l'état de conservation des matériaux -> NON
- La communication du rapport aux intervenants extérieurs -> OUI »

Le Maire précise qu'il a pris la décision de fermer la crèche pour faire les travaux préalables à l'agrandissement de la crèche qui ont été budgétisés pour obtenir 3 places complémentaires.

Les travaux préalables consisteront au ré-agréage et à l'installation de nouvelles plaques par-dessus afin d'emprisonner les dallages existants.

Dès que la collectivité aura la réponse de la CAF au dossier de demande de subventions, il sera réalisé l'agrandissement. Les travaux préalables doivent être faits maintenant car par la suite le relogement de la crèche au CLSH aurait été compromis en raison des vacances scolaires et de l'accueil de 70 enfants au sein de l'accueil de loisirs.

Les travaux préalables n'auraient pu être faits qu'à la rentrée de septembre, ce qui aurait retardé largement les travaux.

M. THEIL expose qu'il est allé à la rencontre des responsables de la crèche, des parents et de la PMI.

La PMI s'est rendu sur le nouveau site d'accueil temporaire installé dans une partie de l'ALSH dans le bâtiment des Tilleuls, le lundi 19 Mars 2012 et a donné son accord pour cette installation transitoire.

M. THEIL précise qu'il n'y a pas de risques et que la perturbation n'a duré qu'un jour, le temps d'obtenir l'accord de la PMI.

Il tient à cet effet à saluer la PMI pour leur efficacité et la rapidité avec laquelle elle a répondu à la demande de la commune de Gramat.

### **Parc Naturel Régional des Causses du Quercy :**

M. SYLVESTRE rappelle que la date butoir pour délibérer sur la nouvelle charte du parc est le 18 avril 2012. Il souhaite savoir si c'est une volonté délibérée du Maire de ne pas proposer à délibération le projet dans la mesure où l'absence de délibération équivaut, en droit, au rejet de la charte et la non adhésion de la commune.

M. THEIL répond que la commune est en tractation avec le parc et ajoute qu'il n'y a aucun chantage à ce sujet contrairement à ce qui a pu être dit.

Il précise que certaines éditions de dictionnaire définissent la notion de chantage comme l'usage de moyens psychologiques ou diffamatoires pour obtenir quelque chose, ce qui n'est pas le cas.

Il rappelle que lors de l'enquête publique peu de remarques ont été faites sur le registre qui était à la disposition du public sur Gramat.

Il expose qu'il a émis des réserves sur la charte ainsi que M. JOUBERT.

Il rappelle la venue du Président de région à ce sujet. Ce dernier a visité la maison sis Rue Robertie. Elle devait accueillir la maison du parc et son siège administratif. Quelques temps après, il n'a été question que de la maison du parc.

Mme MALAVAL revient sur le sujet de l'intercommunalité et précise que la dernière CDCI s'est déroulée sans prise de décisions importantes. La période de réserve avec les élections a conduit la CDCI a

constater qu'elle se réunira à la rentrée de septembre 2012 désormais. Un schéma devrait être validé en fin d'année 2012.

M. ESTIBALS indique avoir vu la responsable des services techniques prendre des mesure à proximité du collège la Garenne. Mme MALAVAL répond qu'il s'agissait des mesures en prévision de travaux d'installation d'assainissement collectif pour y installer des constructions qui ont obtenu un permis de construire.

M. ESTIBALS demande également où en est l'acquisition du nouveau filbus dont il a été question il y a quelques mois.

M. VIALATTE répond que les démarches auprès des commerçants ont été réalisées afin de finaliser le financement de l'acquisition.

Il rappelle qu'un minibus continue d'assurer le service transitoirement.

M. SYLVESTRE présente les chiffres issus du comptage des véhicules empruntant la rue de la Poste ; en moyenne, ce sont 1 270 véhicules/jour qui empruntent cette rue, ce qui est une forte circulation pour cette rue.

M. THEIL répond que le cabinet d'études vient d'être retenu et qu'il sera sollicité afin de rendre des propositions pour ce problème. Dans l'immédiat, il songe à mettre un sens unique montant pour cette rue.

Mme CONSTANS demande s'il ne peut pas être installé un panneau sur la rocade indiquant la modification du sens de circulation.

M. SYLVESTRE annonce que deux postes de RASED seront supprimés sur Gramat.

M. THEIL précise avoir écrit à l'académie pour dénoncer ce fait.

M. PINQUIE précise qu'un poste de Souillac sera rattaché à Gramat.

M. SYLVESTRE demande la date à laquelle les travaux de l'avenue de Belgique seront achevés. Mme MALAVAL précise que le revêtement de la route sera réalisé une fois que les températures diurnes et nocturnes dépasseront les 8°C.

M. PARRA souhaite rappeler que le parc naturel régional des causses du Quercy est un pays et qu'à cet effet, il est le chef de file sur notre territoire pour le montage des dossiers, y compris les dossiers de subvention.

Il précise que la commune aurait gagné du temps si la commune avait envoyé le dossier au parc pour le montage financier. Il précise que ces remarques sur le rôle chef-de file du parc ont été faites à plusieurs reprises, par ses soins, lors de différents conseils municipaux.

*La séance du Conseil Municipal est levée à 22H20*

**Fait à Gramat, le 27 mars 2012**  
**Le Maire**

Franck THEIL

*Affiché le 27 mars 2012*